

COMMUNE DE PERS-JUSSY

1825 route de Reignier

74930 PERS-JUSSY

Tél. 04.50.94.40.79 / Fax : 04.50.94.47.64 / Mail : mairie-de-pers-jussy@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25.06.2015

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Mesdames Fabienne CHEVALLIER-COPPEL, Agnès LAPHIN, Christel LAVOREL, Christine PEILLEX, Messieurs Gilles BELLEVRAS et Franck VIGNE, excusés.

Monsieur David DE VITO a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 28.05.2015.
- Ayant présenté le Projet Educatif Territorial (PEDT) au comité de pilotage et au conseil d'école, décide de le valider avant de le faire parvenir à l'Inspection de l'Education Nationale, au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- Suite à la municipalisation de la garderie périscolaire - centre de loisirs, prend connaissance du choix de recrutement de la Directrice du service enfance et jeunesse.
- Ecoute Monsieur Denis DUPANLOUP, adjoint aux bâtiments, qui présente les décomptes définitifs des travaux suivants :
 - Aménagement de la micro-crèche 154 655 € TTC
 - Vestiaires de foot 241 668 € TTC
- Dans le cadre du diagnostic accessibilité qui doit être adressé à la Direction Départementale des Territoires fin septembre, décide de confier le dossier au Cabinet Alpes Contrôle et accepte le devis d'un montant de 4 450 €.
- vote la subvention suivante :
 - Cantine scolaire 15 008 €
- Soutient l'action des Maires de France qui s'inquiètent de la diminution des dotations de l'Etat pour les années à venir, diminutions qui impacteront les budgets et les investissements des collectivités territoriales et par là même les emplois induits.
- Décide de mettre en place une taxe pour dispersion des cendres d'un montant de 30 € ; les travaux du jardin du souvenir étant terminés.
- Accepte un devis de l'entreprise Deletraz d'un montant de 14 808 € HT pour la réfection du mur en pierre devant la mairie et la réfection du sol de la petite chapelle de l'église.
- Décide la remise en état de certains abris-bus dans le cadre de la sécurité des transports scolaires.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 30 juillet 2015 à 19h30.